

De : francois.trudel@ville.quebec.qc.ca
A : [Guay-Lachance, Maxandre \(BAPE\)](mailto:Guay-Lachance_Maxandre@BAPE)
Cc : Veronic.Coutu@ville.quebec.qc.ca
Objet : TR: Projets de réponses / Questions BAPE / Ville de Québec (DQ20)
Date : 3 août 2017 17:00:09
Pièces jointes : [DQ20.doc](#)

M. Guay-Lachance bonjour,
En réponses aux questions DQ20.

Question 1a / Réponse

Dans un premier temps, la carte des zones inondables réglementées en vigueur dans le Schéma d’aménagement pour le tronçon aval de la rivière Lorette date de l’an 2000. Cette carte fut intégrée au Schéma par le biais du règlement modificateur 2000-551 en vigueur depuis le 8 août 2000. Cette modification fut effectuée à la demande du ministre des Affaires municipales et de la Métropole en vertu de l’article 53.12 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

Dans un deuxième temps, la carte des zones inondables réglementées en vigueur dans le Règlement de l’agglomération sur le contrôle intérimaire (RCI) relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (R.A.V.Q. 88) pour le tronçon aval de la rivière Lorette est en vigueur depuis le 25 mai 2007. La délimitation des zones inondables de la rivière Lorette au RCI est différente de celle du Schéma. La cartographie effectuée dans le RCI en 2007 est venue bonifier de façon la délimitation des zones inondables de grand courant (0-20 ans). Il est à noter que la réglementation de zonage reprend intégralement la cartographie des zones inondables établies au RCI, lesquelles sont plus restrictives que celle du Schéma à l’égard de la délimitation des zones inondables de grand courant.

Question 1b /

Oui. Les cotes de crues pour déterminer la carte des zones à risque d’inondation de la rivière Lorette sont issues d’un rapport réalisé par la firme WSP Canada en 2014. Ces cotes de crues tiennent compte des travaux temporaires d’urgence effectués en 2013 à l’égard de la rivière Lorette.

Sous-question relative à la conformité d’une demande de permis de construction en regard du risque d’inondation / Réponse

Oui, les arrondissements de la Ville de Québec procèdent tous de la même façon pour décider de la conformité d’une demande de permis de construction. Ceux-ci sont émis en fonction de la cartographie des zones inondables réglementées.

Si vous avez de plus amples questions n’hésitez pas à me recontacter.
Veuillez noter que je suis absent du bureau du 7 au 28 août. Durant la période de 14 au 28 août je vous invite à contacter Mme. Coutu.

Merci et bonne journée

François Trudel

Directeur

Division de la planification stratégique du territoire

Ville de Québec

Service de la planification de l'aménagement de l'environnement

295, boulevard Charest est.

Québec (Québec) G1K 3G8

Téléphone : 418-454-4153

Courriel : francois.trudel@ville.quebec.qc.ca

<http://www.ville.quebec.qc.ca>

CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel (de même que les pièces jointes) est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce message.

De : Maxandre.Guay-Lachance@bape.gouv.qc.ca [<mailto:Maxandre.Guay-Lachance@bape.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 24 juillet 2017 14:54

À : Trudel, François (PCATE-PST) <francois.trudel@ville.quebec.qc.ca>

Cc : Coutu, Véronic (PCATE-CPDD) <Veronic.Coutu@ville.quebec.qc.ca>

Objet : Question - Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec et L'Ancienne-Lorette

Monsieur Trudel,

Vous trouverez en fichier joint, une communication vous étant adressée.

Cordialement,

Maxandre Guay Lachance

Coordonnateur de commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6 Canada

Téléphone : 418 643-7447 poste 422

(sans frais) : 1 800 463-4732

Télécopieur : 418 643-9474

Maxandre.Guay-Lachance@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca